

DYNAMISATION DES INTÉRÊTS :

Profiter du dynamisme des marchés financiers sans prendre de risque pour son épargne constituée⁽¹⁾ sur le Fonds Garanti en euros.

Principe

La Dynamisation des Intérêts est une option⁽²⁾ gratuite du contrat collectif d'assurance vie multisupport AFER. Elle vous permet de bénéficier d'arbitrages automatiques et gratuits de tout ou partie des intérêts annuels générés par le Fonds Garanti en euros vers les supports en unités de compte⁽³⁾ de votre choix et éligibles à l'option.

Vous pouvez modifier ou interrompre cette option gratuite à tout moment, sur simple demande.

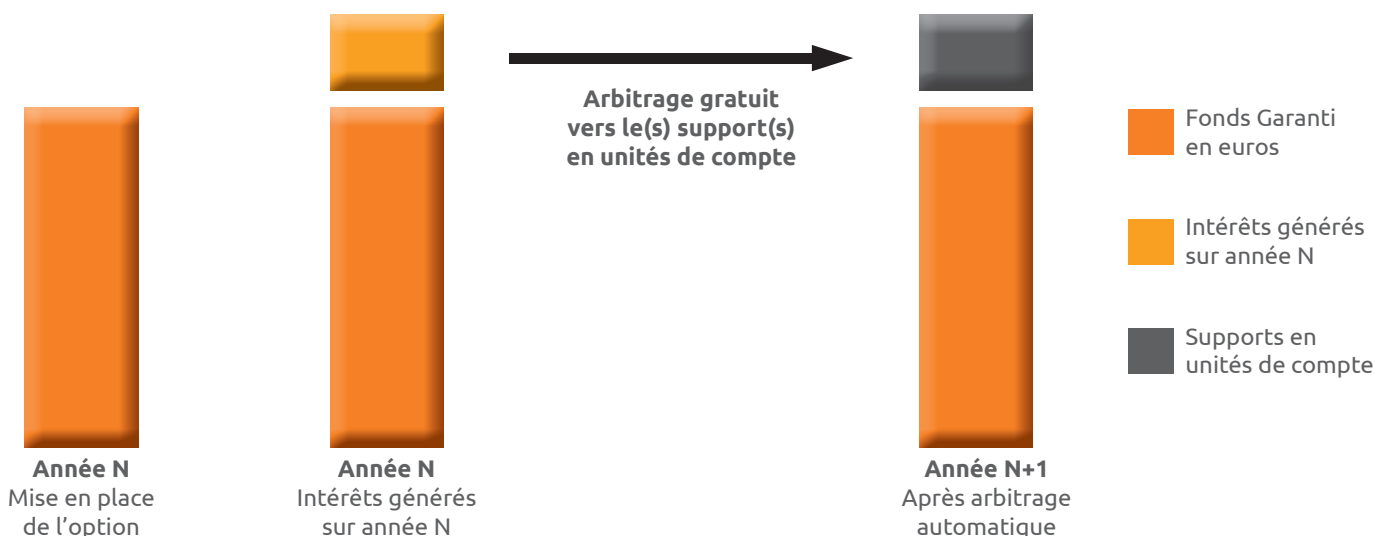
Fonctionnement

Vous demandez la mise en place de l'option Dynamisation des Intérêts en choisissant :

- le niveau de dynamisation annuelle : 50 % ou 100 % du montant des intérêts annuels générés par la part de votre épargne investie sur le Fonds Garanti en euros,
- le(s) support(s) en unités de compte de destination, parmi ceux éligibles à l'option⁽⁴⁾.

Le 1^{er} mercredi du mois de janvier de l'année suivante (jour de bourse ouvré), si le montant à dynamiser est de 150 euros minimum, l'arbitrage vers le(s) support(s) en unités de compte sélectionné(s) dans le cadre de l'option est réalisé automatiquement et gratuitement.

Vous pouvez ainsi chercher à bénéficier du dynamisme des marchés financiers (50 ou 100 % des intérêts générés par votre Fonds Garanti en euros), sans aucun risque pour votre épargne déjà investie sur le Fonds Garanti en euros.



(1) Nette de frais sur versements et de gestion, déduction faite des éventuels rachats, avances ou arbitrages.

(2) Les modalités de fonctionnement de cette option sont détaillées dans le bulletin de souscription de l'option et dans la notice du contrat d'assurance vie multisupport AFER - édition février 2015. A noter que cette option financière est exclusive : sa souscription met fin à toute autre option déjà en place.

(3) Les performances passées ne présument pas des performances futures. Les assureurs ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur qui est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(4) Les supports en unités de compte éligibles à cette option de gestion financière, à la date d'émission du présent document, sont : Afer-Sfer, Afer Patrimoine, Afer Diversifié Durable, Afer Oblig Monde Entreprises, Afer Convertibles, Afer Actions Euro, Afer Actions Monde, Afer Actions Amérique, Afer Marchés Emergents et Afer Actions PME.